BULLETIN D'INSCRIPTION

Prénom : nom : date de naissance

Participera au pèlerinage des lycéens à Lourdes du mercredi 20 mai 2020 au dimanche 24 mai 2020 et verse la somme de 190 euros pour participation aux frais à l'AGESIM. **Bulletin à remettre avant le 31 janvier 2020.**

Signature des parents

Autorisation parentale pour le pèlerinage de Lourdes

Je soussigné(e)

Adresse

Tél domicile : portable :

Autorise mon enfant (nom, prénom)

A participer au pèlerinage de Lourdes du mercredi 20 mai 2020 au dimanche 24 mai 2020 organisé par le diocèse de Marseille (transport par car), et autorise la direction du séjour à mettre en œuvre les traitements médicaux, chirurgicaux, et soins dentaires d'urgence pour mon enfant.

Autre personne à contacter éventuellement (nom, prénom, adresse, n° de téléphone) :

Fait à Marseille le

Signature des parents

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Lourdes 2020

Pèlerinage des lycéens à Lourdes

Du mercredi 20 mai 2020 au dimanche 24 mai 2020

IMPORTANT : Bordereau d'inscription à remettre impérativement avant le 31 janvier 2020

Attention places limitées

N.B. : prévoir un pique nique pour le voyage, apporter des vêtements chauds, nécessaire pour la toilette, de la joie et de la bonne humeur.

Nous partirons avec les lycées de l'enseignement catholique, les places seront limitées je compte sur vous pour vous inscrire le plus rapidement possible.

Pour plus d'informations voir Monsieur Jean-Paul RIZZO animation pastorale ou téléphoner au 06.60.77.31.55

Règlement intérieur pendant le séjour

Circulaire complémentaire pour le pèlerinage de Lourdes

Le départ se fera le mercredi 20 mai à 07h00 métro Saint Just (face au dôme)

Le rendez-vous est fixé à 6h45 pour permettre le chargement du car et faire l'appel.

Quelques règles à respecter :

Ne pas gaspiller la nourriture

Etre vigilant à ses affaires (téléphone, argent, objet de valeur…), l'établissement ne pourra être tenu pour responsable en cas d'oubli, de perte ou de vol. L'élève est responsable de ses affaires.

Pour l'appréciation des sites, il sera interdit de téléphoner pendant les visites (**confiscation du téléphone si la règle n'est pas respectée**). Une attitude correcte et respectueuse est indispensable pour le bon déroulement du pèlerinage

Nous conseillons aux enfants de vous appeler, pour vous tenir au courant du voyage.

Respecter les horaires et les lieux de visites.

Respecter la propreté du bus (ne pas manger et boire dans le bus).

Respecter la propreté des sites visités.

Quelques interdictions pour éviter les mauvaises surprises :

Pas de tabac

Pas d'alcools ni de boissons énergisantes

Pas de drogues

Pas de relations sexuelles

Des sanctions pourront être prises au retour du voyage.

Lu et approuvé

Signature des parents **Signature de l'élève**